



Mardi 20 mars 2018



Communiqué intersyndical

Le SNES-FSU Mayotte et le SE-UNSA Mayotte ont décidé d'un commun accord de boycotter toutes les instances paritaires prévues à partir de mardi 20 mars 2018 pour la gestion des avancements de carrière. Et ce, jusqu'à un retour à la normale pour les conditions de circulation.

En effet, nous considérons qu'il est inacceptable de maintenir ces instances malgré nos demandes de report. Nos collègues, déjà en grandes difficultés pour assurer leur mission d'éducation, méritent des instances paritaires composées de leurs représentants.

Le dialogue social consiste aussi à tenir compte des circonstances exceptionnelles qui rendent tout déplacement impossible voire dangereux actuellement pour l'ensemble de la communauté éducative. Il est également dans la tradition républicaine de ne pas tenir de réunions pendant les périodes de grève par respect envers celles et ceux qui s'engagent avec l'objectif d'améliorer nos conditions de travail et de vie au quotidien.

Face à l'aveuglement du vice-Rectorat et à son entêtement à maintenir le calendrier des instances, le SNES-FSU Mayotte et le SE-UNSA Mayotte refusent dans ces conditions de mettre en danger leurs élus pour se rendre à Mamoudzou.

Le SNES-FSU Mayotte - Le SE-UNSA Mayotte